L'OFFRE CLASSIQUE GAZ

RÉVISABLE 4 FOIS PAR AN MAXIMUM
10% DE BIOGAZ

L'OFFRE IDÉALE POUR LES FAMILLES

10% DE BIOGAZ (INCLUS) ET PLANTATION D'ARBRE (EN OPTION)

OFFRE COMPATIBLE TOUS COMPTEURS

Prix applicables **jusqu'au 31 décembre 2024** pour les clients particuliers

Plages de consommation		Plage de base 0-1 000 kWh/an		Plage B0 1 000-6 000 kWh/an		Plage B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an	
		HTT	TTC(1)	HTT	TTC(1)	HTT	TTC(1)
Abonnement €/mois		7,96	9,53	7,96	9,53	18,29	23,12
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	10,94	15,10	11,05	15,22	8,80	12,52
	Zone 2	10,94	15,10	11,05	15,22	8,85	12,59
	Zone 3	10,94	15,10	11,05	15,22	8,91	12,66
	Zone 4	10,94	15,10	11,05	15,22	8,97	12,73
	Zone 5	10,94	15,10	11,05	15,22	9,03	12,79
	Zone 6	10,94	15,10	11,05	15,22	9,08	12,86

Prix applicables **à partir du 1er janvier 2025** pour les clients particuliers

Plages de consommation		Plage de base 0-1 000 kWh/an		Plage B0 1 000-6 000 kWh/an		Plage B1/B2i 6 000-300 000 kWh/an	
		HTT	TTC(1)	HTT	TTC(1)	HTT	TTC(1)
Abonnement €/mois		7,96	9,53	7,96	9,53	18,29	23,12
Zones de consommation cts €/kWh	Zone 1	10,94	15,19	11,05	15,32	8,80	12,62
	Zone 2	10,94	15,19	11,05	15,32	8,85	12,68
	Zone 3	10,94	15,19	11,05	15,32	8,91	12,75
	Zone 4	10,94	15,19	11,05	15,32	8,97	12,82
	Zone 5	10,94	15,19	11,05	15,32	9,03	12,89
	Zone 6	10,94	15,19	11,05	15,32	9,08	12,96

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur les prix du kWh), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (2024 : 1,637 cts€/kWh ; 2025 : 1,716 cts€/kWh), et la Contribution Tarifaire d'Acheminement. Toute évolution des taxes sera répercutée dès son entrée en vigueur.

Option *plantation d'arbres en France* disponible :

Catégorie Base : +1 € TTC / mois
Catégorie B0 : +2 € TTC / mois
Catégorie B1 : +4 € TTC / mois

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
834 673 808 RCS Paris

Vous voulez en savoir plus ?
> www.ohm-energie.com
> 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

Offre réservée aux clients particuliers
Application d'une évolution réglementaire dès son entrée en vigueur

Energie d'origine renouvelable (Biogaz) : certifiée par le mécanisme des Garanties d'Origine

OFFRE A PRIX VARIABLES

L'offre est à prix variables : les prix sont sujets aux évolutions de prix du marché et du tarif d'acheminement Conformément à l'article L224-10 du Code de la Consommation, le client sera prévenu un (1) mois avant l'application d'un changement de prix décidé par Ohm Énergie. Le client peut à tout instant résilier son contrat, sans pénalité.

Conditions de révision des prix

- **Nombre maximal de changements de prix** : au cours d'une année calendaire, les prix hors taxes et hors acheminement peuvent être modifiés (à la hausse ou à la baisse) au maximum quatre (4) fois.
- **Plafond de prix** : pendant une durée d'un an à compter de la conclusion du contrat, le Client bénéficie de la garantie selon laquelle les prix hors taxes d'un période de livraison donnée ne dépasseront pas le *plafond de prix* défini comme étant la valeur maximale entre
  - D'une part les prix en date de souscription, actualisés des valeurs du tarif d'acheminement le cas échéant ;
  - D'autre part le Prix Repère de Vente Gaz (PRVG) publié par la CRE, majoré de 10%.

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est d'une durée initiale d'un an, puis se renouvèlera tacitement pour une durée indéterminée.
Conformément au code de la consommation, le client peut résilier son contrat à tout moment, et sans pénalité.

SERVICE CLIENT 7 J/7

Le Service Client est joignable par téléphone au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) ou via son espace client.

Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, le samedi de 9h00 à 14h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Offre Classique Gaz

Fiche descriptive de l'offre « Classique » de fourniture de gaz

Catégorie « Autres Offres »

Offre pour les clients particuliers

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture, elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Caractéristiques de l'offre (article 4 des CGV)	• **Offre à prix de marché** incluant le service de fourniture de gaz et de gestion de l'accès au réseau.
	• **Offre sans engagement** à durée indéterminée
	• **Offre biogaz à hauteur de 10%** de la consommation. 90% gaz naturel.
	  • Conformément aux articles L.211-2 et L.446-3 du Code de l'Energie, pour chaque MWh (1000 kWh) d'énergie consommée par le Client et à hauteur du taux indiqué dans l'offre, Ohm Énergie s'engage à acheter les garanties d'origine à due proportion. Ces garanties sont la preuve que la quantité de biogaz a été produite et injectée sur le réseau de gaz naturel.
	• Services inclus :
	  ◦ **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)
	  ◦ **Ohmy, assistant énergétique personnel** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie

Prix de l'offre (article 9 des CGV)	• Offre de gaz naturel à prix de marché, dont les prix sont librement fixés par Ohm Energie sur la base des cours du gaz et du tarif d'acheminement. • Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible ci-dessus. • Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation – plus d'informations sur les taxes dans la grille ci-dessus.

Conditions de révision des prix (article 9 des CGV)	• Les prix de la part énergie et abonnement (hors taxes, contributions et tarif d'acheminement) sont révisables jusqu'à 4 (quatre) fois par année calendaire. Ils ne peuvent excéder un plafond tel que défini dans la grille tarifaire. • En cas de modification des prix, le client en sera informé au moins un (1) mois avant cette application. Le client pourra résilier son contrat sans frais dans les conditions prévues par la réglementation. • En cas de modification des taxes ou contributions ou tarif d'acheminement appliqués au contrat ou en cas d'évolution de leur taux, ces changements seront appliqués dès l'entrée en vigueur de la décision réglementaire, sans qu'il ne soit besoin d'observer un délai de prévenance au client.
Modalités contractuelles, renouvèlement, résiliation (articles 8 et 14 des CGV)	• Contrat d'une durée initiale d'un an, suivie d'une reconduction tacite pour une durée indéterminée. • Vous avez la possibilité de résilier le contrat de fourniture, à tout moment, sans frais et sans préavis, par courrier, mail, téléphone ou via l'espace client. Pendant la durée initiale du contrat, le fournisseur ne peut résilier le contrat à son initiative qu'en cas de manquements contractuels (dont impayés), en fin de contrat sans renouvellement ou d'arrêt de son activité • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.
Informations de contact (préambule des CGV)	• **Téléphone** : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) • **Courriel** : service-client@ohm-energie.com • **Courrier** : Service Client Ohm Energie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris • **Site Internet** : https://ohm-energie.com • **Coordonnées du Médiateur National de l'Energie** : https://www.energie-info.fr

Facturation et modalités de paiement (articles 9, 10 et 11 des CGV)	• Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution GRDF. Pour les clients équipés d'un compteur Gazpar, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • **Support facture** : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier sous format électronique, ou par papier à la demande du client • **Délai de paiement** : 15 jours calendaires après émission de la facture. • **Mode de paiement** : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque, carte bancaire ou mandat compte. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. A titre exceptionnel, en cas de week-end et de jours fériés, Ohm Energie pourra effectuer le prélèvement le jour ouvré suivant immédiatement ou précédent immédiatement la date visée. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone. • **Incidence de paiement** : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. Des dispositifs d'aide existent, sous conditions d'éligibilité, tels que le chèque énergie et le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Voir articles 9.3 et 9.4 des CGV. • **En cas d'impayé** et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture de gaz prévues par la loi.
Facturation et modalités de paiement (suite)	• **En cas de trop perçu** : lorsque la facture établie en fonction de l'énergie consommée fait apparaître un trop perçu par le Fournisseur inférieur à vingt-cinq (25) euros, le trop-perçu est reporté sur la facture suivante, sauf si le consommateur demande son remboursement. Au-delà de vingt-cinq (25) euros, le trop-perçu est remboursé par Ohm Énergie dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du Client.
Existence d'un dépôt de garantie (article 6 des CGV)	Ohm Énergie peut demander un dépôt de garantie d'un montant pouvant aller jusqu'à cinq cents (500) euros TTC au Client pour s'assurer du paiement de la consommation du Client, conformément aux termes des Conditions Générales de Vente.

Du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, les fournisseurs de gaz ne peuvent interrompre la fourniture de gaz naturel pour un impayé pour une résidence principale.
Si vous avez souscrit cette offre à distance ou par démarchage, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris